

les livres saints par Ismaël, dont les mains étaient contre tous, et les mains de tous contre lui.

« Hélas ! j'en conviens. Mais telle est l'importance de la force publique et l'étendue de ses besoins, qu'il a fallu recourir à d'autres ressources. Outre ce que le propriétaire me doit annuellement pour les fruits de son fonds, s'il se résout à le vendre, l'acquéreur me paiera une somme surajoutée au prix convenu avec son vendeur. J'ai tarifé tous les pactes humains, et nul ne contracte sans me fournir une contribution proportionnée soit à l'objet, soit à la nature de la convention. Cet examen suppose des agens profonds : aussi en manqué-je souvent. Le plaideur ne peut faire un seul pas, soit en demandant, soit en défendant, sans me trouver sur son chemin ; et vous conviendrez que ce tribut est bien innocent ; car on n'est pas encore dégoûté des procès. »

Visir, quand ton énumération ne serait pas à sa fin, laisse-moi respirer. Tu as lassé mon admiration, et je ne sais plus quel doit être le plus grand objet de mon étonnement, ou d'une science perfide, barbare, qui embrasse tout, qui pèse sur tout, ou de la patience avec laquelle on supporte les actes réitérés d'une subtile tyrannie qui n'épargne rien. L'esclave reçoit sa subsistance en échange de sa liberté : ton malheureux contribuable est privé de sa liberté en te fournissant sa subsistance.

Jusqu'à présent je me suis si fréquemment livré aux mouvemens de l'indignation, que j'ai pensé que l'on me pardonnerait une fois d'avoir pris l'arme du ridicule et de l'ironie, qui a si souvent tranché les nœuds les plus importans. Je rentre dans le ton qui me convient, et je dis :

Il faut sans doute dans tout gouvernement une force publique qui agisse intérieurement et extérieurement. Extérieurement, pour défendre la nation en corps contre la jalousie, la cupidité, l'ambition, le mépris et la violence des autres nations ; et cette protection, ou la sécurité qui doit en être l'effet, exige des armées, des flottes, des forteresses, des arsenaux, des alliés faibles à stipendier, des alliés puissans à seconder. Intérieurement, pour garantir le citoyen ami de l'ordre social du trouble, des vexations, de l'injure du méchant qui se laisse égarer par ses passions, son intérêt personnel, ses vices, et qui n'est arrêté que par la menace de la justice et la vigilance de la police.

Nous dirons plus. Il est avantageux au plus grand nombre des citoyens que la force publique encourage l'industrie, aiguillonne le talent, et secoure celui qui, par un zèle inconsidéré, des malheurs imprévus, de fausses spéculations, a perdu sa force individuelle ; d'où naît la nécessité des écoles gratuites et des hôpitaux.

Je consens même que le depositaire est le moteur de la force publique, qu'il est de son devoir

de faire craindre, respecter et chérir, pour en accroître l'énergie, surtout dans les états monarchiques, où elle semble distincte et séparée du reste de la nation, impose par un appareil de dignité, attire par la douceur, et exhorte par les bienfaits.

Tous ces moyens sont dispendieux. Les dépenses supposent un revenu, et le revenu des contributions. Il est juste que ceux qui participent aux avantages de la force publique fournissent à son maintien. Il y a entre le souverain et ses sujets un pacte tacite, mais sacré, par lequel le premier s'engage de secourir d'autant de degrés de cette force qu'on en aura fourni de parts à la masse générale des contributions; et cette justice distributive s'exécute toute seule, par la nature même des choses, si la corruption et le vice ne la troublaient sans cesse.

Mais dans toute convention il y a un rapport entre le prix et la valeur de la chose acquise, et ce rapport est nécessairement en *moins* du côté du prix, en *plus* du côté des avantages. Je veux bien acheter une épée pour me défendre contre le voleur; mais si, pour acquérir cette épée, il faut que je vide ma bourse ou que je vende ma maison, j'aime mieux composer avec le voleur.

Or, où est ce rapport, cette proportion des avantages de la force publique, *pour moi, propriétaire*, avec le prix dont je les paie, si chez la nation la plus policée de l'Europe, la moins exposée

aux incursions et aux attaques étrangères, après avoir cédé une portion de ma possession, je suis obligé, lorsque je vais habiter la ville, de suracheter au profit d'une force publique non-seulement les denrées des autres, mais les miennes, quand il me plaît de les consommer?

Pour moi, cultivateur, si, forcé d'un côté à consommer en nature une portion de mon temps et des moyens de mon industrie pour la construction et la réparation des routes, je suis encore obligé de rendre en argent une portion considérable des productions que ma sueur et mes travaux ont tirées de la terre?

Pour moi, artisan, qui ne puis travailler sans être nourri, logé, vêtu, éclairé et chauffé, ni me pourvoir de nourriture, d'abri, de vêtement, de lumière et de feu, sans contribuer, puisque tous ces moyens de subsistance sont imposés, si je suis encore obligé de rendre une partie du prix de mon temps et de mon talent à l'imposition qui frappe directement sur les productions de mon industrie?

Pour moi, marchand, qui ai déjà contribué de mille manières, et par mes consommations personnelles, et par les consommations de mes salariés, et par le surachat des matières premières, si je suis encore obligé de céder une portion du prix de la marchandise que j'envoie, et dont il ne me reviendra peut-être rien du tout, dans le cas de quelques-uns de ces accidens sans nombre dont

la force publique ne s'engage ni de me garantir ni de me dédommager?

Pour nous tous, si, après avoir contribué par chacun de nos besoins, à chaque pas, à chaque mouvement de notre industrie, à la masse commune, d'un côté par une imposition annuelle et générale, la capitation qui n'a aucune base, aucun rapport avec la propriété ni avec l'industrie, nous contribuons encore d'un autre côté par le sel, denrée de première nécessité qu'on porte au décuple de sa valeur intrinsèque et naturelle?

Pour nous tous encore une fois, si nous voyons toutes ces quotes parts exigées pour le maintien de la force publique se fondre entre les mains des concussionnaires qui les perçoivent; et le résidu qui, après des circulations toutes dispendieuses, se rend au trésor du souverain, y être pillé de cent manières diverses, ou dissipé en extravagances?

Nous demanderons quel rapport il y a entre cette multitude bizarre et compliquée de contributions et les avantages que chacun de nous obtient de la force publique, s'il est vrai, comme certains calculateurs politiques le prétendent, que les sommes des contribuables sont égales à celles du revenu des propriétaires?

Il ne faut chercher la réponse à cette question que dans le cœur du souverain. S'il est de bronze, le problème ne se résoudra point, et le temps amènera, à la suite d'une longue oppression, la

ruine de l'empire. S'il a quelque sensibilité, le problème se résoudra d'une manière utile aux sujets.

Cependant que le chef de la nation ne se flatte pas d'opérer de grands biens, des biens durables, sans un choix judicieux de l'homme chargé d'alimenter la force publique. C'est à ce grand instrument du gouvernement de distribuer et de rendre supportable à chacun le poids énorme des tributs par son équité et par son intelligence, à le répartir selon les degrés relatifs de force ou de faiblesse des contribuables. Sans ces deux qualités, les peuples accablés seront conduits à un désespoir plus ou moins éloigné, plus ou moins redoutable. Avec ces deux qualités, soutenues par l'attente d'un soulagement plus ou moins prochain, ils souffriront avec patience, et se traîneront sous leur fardeau avec quelque courage.

Mais quel est le ministre qui remplira une tâche aussi difficile? Sera-ce celui qui, par une odieuse cupidité, aura ambitionné le maniement des revenus publics, et qui, parvenu à ce poste important à force d'intrigues et de bassesses, aura abandonné le fisc en proie à ses passions, à ses amis, à ses flatteurs, à ses protégés, au détriment de la force publique? Périssent la mémoire d'un tel ministre!

Sera-ce celui qui n'aura vu dans le pouvoir remis en ses mains que l'instrument de ses inimitiés ou de ses aversions personnelles, et le moyen

de réaliser les fantômes de son imagination féroce et désordonnée ; qui traitera comme des absurdités les opérations différentes de la sienne ; qui s'irritera contre des erreurs vraies ou prétendues, comme si c'étaient autant de crimes ; qui méprisera l'apologue des membres et de l'estomac ; qui énervera la partie du corps politique qui lui déplaira par des faveurs exclusivement accordées à celle que son goût, sa fantaisie, son intérêt ou ses préjugés auront préférée ; qui verra l'image du désordre partout où les choses ne seront pas analogues à ses idées bizarres ; qui, dénué de la sagesse nécessaire pour corriger ce qui est défectueux, substituera des chimères à un ordre peut-être imparfait ; et qui, pour corriger de prétendus abus, s'aveuglant sur les suites d'une réforme mal entendue, brisera tout avec un souris dédaigneux ? charlatan aussi cruel qu'ignorant, qui, prenant les poisons pour des remèdes, s'écriera *guérison, guérison*, lorsque des convulsions réitérées annonceront la mort prochaine du malade. Périssent la mémoire d'un tel ministre !

Souverains, qui n'êtes à l'abri ni de l'erreur, ni du mensonge, ni de la séduction, si vous avez été assez malheureux pour être asservis par de tels coopérateurs, ne les remplacez ni par l'homme faible et pusillanime qui, bien qu'instruit, doux, modeste, et peut-être incapable d'une grande faute tant qu'il agira par lui-même, se laissera égarer par les autres, tombera dans les pièges qui

lui seront tendus, et manquera du nerf nécessaire soit pour arrêter ou prévenir le mal, soit pour vous résister à vous-même lorsque sa conscience et l'intérêt général l'exigeront.

Ni par l'homme farouche ou dédaigneux ; ni par l'homme trop austère ; encore moins par l'homme impérieux et dur. L'impôt est un joug pesant. Comment le portera-t-on, s'il est aggravé par la manière de le présenter ? C'est une coupe amère que tous doivent boire. Si vous la portez brusquement ou maladroitement à la bouche, quelqu'un la renversera.

Ni par l'homme qui ignore la loi, ni par l'homme qui la méprise pour ne s'occuper que du fisc. Il est de l'intérêt du souverain que la propriété et l'industrie soient protégées contre sa propre autorité, contre les entreprises du visir, souvent inconsiderées, quelquefois dangereuses. Un ministre qui sacrifiera tout au fisc remplira les coffres de son maître ; il donnera à la nation et au trône l'éclat d'une puissance formidable ; mais cet éclat passera comme l'éclair. Le désespoir s'établira dans le cœur des sujets. En mettant l'industrie aux abois, il aura tué la poule aux œufs d'or.

Ni par le légiste hérissé de formules et de subtilités juridiques, qui entretiendra une querelle continue entre le fisc et la loi, rendra le fisc trop odieux, et relâchera les liens d'une obéissance pénible, mais nécessaire.

Ni par cet outré philanthrope, qui, se livrant à

un patriotisme mal entendu, oubliera le fisc pour se livrer indiscretement à de séduisantes impulsions de bienfaisance et de popularité ; impulsions toujours louables dans un philosophe, mais auxquelles un ministre ne doit se prêter qu'avec circonspection : car enfin il faut une force publique ; il faut un fisc qui l'alimente.

Écartez surtout le prodigue. Comment l'homme qui a mal géré ses propres affaires administrera-t-il celles d'un grand état ? Quoi ! il a dissipé ses fonds, et il sera économe du revenu public ? Il a de la probité, de la délicatesse, des lumières même, le désir sincère de bien servir l'état ; mais dans une circonstance, et sur un objet de l'importance de celui dont il s'agit, ne vous en fiez qu'aux vertus de tempérament. Combien sont entrés vertueux dans le ministère, et qu'on ne reconnaissait plus, qui ne se reconnaissent plus eux-mêmes en moins de six mois. Il y a peut-être moins de séductions au pied du trône que dans l'antichambre d'un ministre ; et moins encore au pied du trône et dans l'antichambre des autres ministres qu'à l'entrée du cabinet du ministre de la finance. Mais c'est trop s'arrêter sur les impôts. Il faut parler de ce qu'on a imaginé pour y suppléer, le crédit public.

xi.
Crédit public.

En général, ce qu'on nomme crédit n'est qu'un délai donné pour payer. L'usage en fut inconnu dans les premiers âges. Chaque famille se contentait de ce qu'une nature brute, de ce que des tra-

vaux grossiers lui fournissaient. Bientôt commencent quelques échanges, mais seulement entre parens, entre voisins. Ces liaisons s'étendent partout où les progrès de la société multipliaient les besoins ou les délices. Avec le temps il ne fut plus possible d'avoir des denrées avec des denrées. Les métaux les remplacèrent, et devinrent insensiblement la mesure commune de toutes choses. Il arriva que les agens d'un commerce qui devenait tous les jours plus considérable manquèrent de l'argent nécessaire pour leurs spéculations. Alors les marchandises leur furent livrées pour être payées à des époques plus ou moins prochaines ; et cette heureuse pratique dure encore et durera toujours.

Le crédit suppose une double confiance ; confiance dans la personne qui en a besoin, et confiance dans ses facultés. La première est la plus nécessaire. Il est trop ordinaire qu'un débiteur de mauvaise foi trahisse ses engagements, quoiqu'il ait assez de fortune pour les remplir, ou qu'il dissipe cette fortune par une conduite imprudente ou peu modérée. Mais l'homme intelligent et juste peut, par des opérations bien combinées, acquérir ou remplacer les moyens qui lui auraient manqué.

Les convenances réciproques de ceux qui voulaient vendre, de ceux qui voulaient acheter, ont donné naissance au crédit qui existe entre les membres d'une société, ou même de plusieurs so-